



DOSSIER DE PRESSE

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

**Le 16 juillet 2008 – 10 heures
Salle Sonis – Rond point Solitude – Abymes**

Sommaire

- Communiqué de Presse
- Mieux connaître le SICTOM
- Le SICTOM : Une ambition affichée, un projet cohérent
- Le projet de plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets
- Les retombées économiques du projet de plate-forme environnementale multi filières
- Contacts



Communiqué de presse

Une plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets : le SICTOM définit sa politique

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) de l'agglomération pointoise, son assistant à maîtrise d'ouvrage le Cabinet Sage Services Environnement et le délégataire, la société Urbaser, présentent aux médias le

**Mercredi 16 juillet 2008 à 10h00
Salle Sonis - Rond point Solitude aux Abymes,**

le projet de plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets qui sera mis en œuvre fin 2011 en Guadeloupe.

En effet, c'est la proposition de construction d'une plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets de la société Urbaser qui a été retenue comme la plus efficiente.

Les principales caractéristiques de ce projet reposent sur la mise en avant d'une politique de valorisation maximale et sur le choix de procédés de traitement des déchets déjà expérimentés avec une capacité évolutive réelle du traitement. Tout cela, opéré dans un souci de préservation de l'environnement.

Les exigences européennes et la situation préoccupante de la Guadeloupe nécessitent la mise en place rapide de solutions pérennes de traitement et de valorisation, destinées à faire face à un accroissement continu de la production de déchets.

Il s'agit pour le Syndicat, avec la construction de cette plate-forme multi filières, de doter la Guadeloupe d'équipements structurants en matière de gestion des déchets, répondant à la fois aux attentes des concitoyens et aux exigences de protection de l'environnement.

Enfin, cette démarche s'inscrit dans la volonté du SICTOM d'informer et de sensibiliser la population, par l'intermédiaire de la presse, en expliquant ses activités, les enjeux liés à la gestion des déchets et plus globalement la politique active qu'elle entend mettre en œuvre.

Mieux connaître le SICTOM

Créé en avril 1973, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères) est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe aujourd'hui 11 communes de l'archipel :

- Les Abymes
- Gosier
- Goyave
- Port-Louis
- Pointe-à-Pitre
- Sainte-Anne
- Le Moule
- Morne-à-l'eau.
- Baie-Mahault
- Petit-Bourg
- Anse-Bertrand

La commune de Saint-François est actuellement en cours d'adhésion.

Onze collectivités adhérentes, représentant 54 % de la population guadeloupéenne, pour lesquelles le SICTOM exerce des compétences en matière de traitement des déchets. A ces communes membres, il faut ajouter toutes les grandes entreprises guadeloupéennes comme Carrefour Baie-Mahault ou encore Milenis, pour lesquelles le SICTOM met en œuvre également sa technicité et son savoir-faire.

Le SICTOM est administré par un Comité Syndical composé de 22 délégués désignés par les conseils municipaux des 11 communes adhérentes.

Ce Comité Syndical élit un Bureau composé de 9 membres, dont un Président, exécutif du syndicat et chef du personnel.

Aujourd'hui, 40 agents pour la partie technique et 10 autres pour la partie administrative, constituent le personnel du SICTOM. C'est à eux, entourés du Comité Syndical, que revient la lourde tâche de mettre en œuvre les connaissances et les techniques, de mobiliser les énergies pour assurer le fonctionnement continu du service public du traitement des déchets pour le compte des communes et des entreprises privées concernées.

le SICTOM de l'agglomération pointoise traite aujourd'hui les déchets de 240 700 habitants (estimation 2005).

LE SICTOM : Une ambition affichée, un projet cohérent

L'arrivée à la tête du SICTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) d'une nouvelle présidence avec une équipe renouvelée se veut être la marque d'une nouvelle ère. Celle de la redéfinition de la politique globale de gestion des déchets en Guadeloupe.

Aujourd'hui, la situation est préoccupante. En témoignent les nombreux reportages et articles parus récemment dans la presse nationale et la presse locale, qui ont tiré la sonnette d'alarme sur « une Guadeloupe qui croule sous les déchets ».

De plus, les exigences européennes en matière de gestion des déchets et le caractère insulaire de la Guadeloupe nécessitent la mise en place de solutions pérennes, destinées à faire face à un accroissement continu de la production de déchets.

Le véritable challenge est, aujourd'hui, de mettre en œuvre en Guadeloupe un cadre sécurisé de traitement des déchets dans un environnement maîtrisé. C'est le défi que le SICTOM doit aujourd'hui relever.

Pour cela, il entend assurer pleinement sa mission de service public auprès des collectivités communales en les accompagnant dans la collecte, sans vouloir se substituer à elles. Il est donc important de redéfinir ensemble le cadre dans lequel chacun doit s'inscrire, collectivités et SICTOM. En clair, préciser le rôle de chacun pour une meilleure efficacité.

Le tri sélectif doit devenir une réalité

L'enquête publique sur le projet de révision du PDEDMA, exhorte à la construction de déchetteries et ce, avant 2020. En effet, sans un réseau de déchetteries performantes, la dynamique du tri ne se concrétisera pas. Pour cela, des **points d'apport volontaires** (PAV) seront mis en place sur l'ensemble du territoire que couvre le SICTOM. Dans le cadre de l'installation de ces PAV, c'est la solution du groupement de marché qui a été retenue. C'est donc par délégation que le SICTOM va désigner le ou les entreprises, pour le compte des communes, qui restent les maîtres d'ouvrages, donc les propriétaires des équipements.

S'agissant du traitement des déchets, compétence réelle du SICTOM, son ambition première est d'en privilégier la revalorisation maximale.

C'est d'ailleurs la recherche d'un traitement optimisé, répondant aux objectifs de valorisation et au respect des enjeux de développement durable, qui a conduit au choix du projet de plate-forme environnementale multi filières.

Ce projet sera mis en œuvre en Guadeloupe par la société URBASER et sera opérationnel à la fin de l'année 2011 avec l'approbation et le soutien des Collectivités, Conseil régional et Conseil général, et avec également les services de l'Etat.

Le projet de plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets représente une avancée technologique de 94 %, comparativement aux centres de traitement qui existent aujourd'hui en France métropolitaine.

Qu'est ce qu'une plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets ?

Les principales caractéristiques de ce projet reposent sur la mise en avant d'une politique de valorisation maximale et sur le choix de procédés de traitement des déchets déjà expérimentés avec une capacité évolutive réelle du traitement. Tout cela, dans une véritable démarche de préservation de l'environnement.

La combinaison d'équipements complémentaires permet d'assurer une triple valorisation des déchets :

- Valorisation matière, par l'extraction des déchets propres et secs des ordures ménagères ;
- Valorisation organique, par méthanisation qui consiste en l'extraction mécanique de la fraction fermentescible des ordures ménagères ;
- Valorisation énergétique, par l'incinération des déchets résiduels à haut pouvoir calorifique.

Il est important d'ajouter que ce choix permet de limiter la fraction des déchets ultimes à enfouir.

Le recours à l'incinération ou à l'enfouissement ne se fera que pour les déchets qui ne peuvent être revalorisés. Ils seront considérés comme des solutions ultimes. Avec ce projet de plate-forme, l'incinération ne représentera que 20 % du traitement et l'enfouissement 6 %.

De plus, les rejets dans l'atmosphère seront limités et parfaitement maîtrisés. C'est véritablement la pointe de la technologie en la matière.

En outre, aucun rejet d'eau ne se fait dans la nature. Toute l'eau est recyclée en circuit interne et réutilisée par l'usine. Le processus de traitement des déchets est ainsi réalisé en circuit fermé. L'usine va fonctionner en complète pressurisation, ce qui supprime tout risques d'odeurs qui pourraient incommoder l'environnement proche.

En attendant la mise en activité de cette plate-forme, que fait le SICTOM pour le traitement des déchets ?

La nouvelle équipe entend tout mettre œuvre pour procéder à l'enfouissement des ordures ménagères de la Guadeloupe dans le respect des normes sanitaires et de sécurité les plus rigoureuses. C'est donc un enfouissement maîtrisé sous le contrôle hebdomadaire des services de l'Etat.

Avant la fin de l'année 2009, le tri sélectif devra être opérationnel dans tous les quartiers de l'agglomération pointoise, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, cette politique du tri sélectif sera étendue à toute la Guadeloupe.

Le SICTOM procède actuellement à une révision de ses statuts afin d'étendre sa compétence à la collecte. Ainsi, les communes qui le souhaitent auront la possibilité de confier au SICTOM la prise en charge de leur collecte qui, jusque là, est assumée uniquement par les communes ou les Communautés de communes.

Par ailleurs, l'organisation de la décentralisation du traitement représente aussi une condition essentielle qui va permettre au SICTOM d'assurer pleinement sa mission de service public.

Dès le début de l'année 2009, un marché sera lancé pour la construction des quais de transfert.

Avec la mise en place de cet outil, les camions et bennes ne traverseront plus la Guadeloupe et pourront ainsi décharger dans ces quais de transfert.

C'est là que les déchets vont être mis dans des conteneurs et être pressurisés pour ensuite arriver au centre de traitement.

Les quais de transfert vont assurer une plus grande sécurité, moins de pollution et donc moins d'impact sur l'environnement.

Enfin, l'information et la sensibilisation de la population

La mise en place du tri sélectif va de pair avec la formation de la population.

En effet, former la population à la pratique du tri est aujourd'hui un élément incontournable d'une politique réussie du traitement des déchets. Sans une implication et une réelle adhésion de la population, rien ne sera possible.

Des « Ambassadeurs du tri », qui seront des jeunes formés pour l'occasion, vont aller sur le terrain à la rencontre de la population afin d'expliquer comment procéder au tri sélectif.

Il faut souligner cette initiative qui va être génératrice d'emplois et favoriser l'insertion d'un public en difficulté.

Par ailleurs, il est important de mettre en avant que, la gestion globale du traitement des déchets s'inscrit dans une logique où chaque action est complémentaire.

Ainsi, l'optimisation des collectes et du tri sélectif est en parfaite adéquation avec la mise en place de la plate-forme environnementale multi filières.

Ces différentes actions ne sont donc pas contradictoires, mais complémentaires.

Une campagne d'information et de communication sera mise en place en amont.

La conférence de presse organisée aujourd'hui, s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche.

Il faut savoir que les demandes de permis et d'autorisation d'exploitation de la plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets vont être déposées avant le samedi 19 juillet, comme prévu dans le calendrier du projet.

Le SICTOM souhaite, désormais, instaurer une politique plus transparente en expliquant au grand public son activité, les véritables enjeux liés à la gestion des déchets et plus globalement la politique active qu'il entend mettre en œuvre.

Le projet de plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets

La plate-forme environnementale multi filières de traitement des déchets répond à la volonté de privilégier une politique de valorisation maximale. En effet, grâce à la complémentarité des différents équipements qui seront mis en place, le taux de valorisation devra atteindre les 94 % à l'horizon 2020.

L'objectif est donc de séparer chaque type de déchets pour les diriger vers une filière de valorisation adaptée. Il s'agit ainsi, au-delà de la simple élimination, de valoriser chaque type de déchets pour leur donner une nouvelle utilisation.

- ⇒ La valorisation matière par l'extraction des déchets propres et secs des ordures ménagères ;
- ⇒ La valorisation organique par l'extraction mécanique de la fraction fermentescible des ordures ménagères ;
- ⇒ La valorisation énergétique par l'incinération des déchets résiduels.

Les procédés de traitement qui seront mis en œuvre sur la plate-forme environnementale multi filières ont déjà été expérimentés et ont fait la preuve de leur efficacité en matière de traitement, par de nombreuses collectivités.

Plusieurs types d'équipements composeront la plate-forme :

Une unité de tri

L'unité de tri va séparer les différents flux de déchets dès leur arrivée sur le site. Ce sont les taux élevés de séparation et d'affinage durant cette étape qui vont permettre de capter les fractions valorisables.

Trois flux seront ainsi créés :

- Les déchets valorisables directement (valorisation matière) ;
- Les déchets fermentescibles ;
- Les déchets secs à haut pouvoir calorifique.

Une unité de valorisation matière : table de tri

Au moyen d'une table de tri, cette unité va récupérer les déchets directement valorisables encore contenus dans les ordures ménagères (papier, cartons, plastiques...). En complément des filières sélectives, les déchets ainsi collectés sont dirigés vers les filières de recyclage adaptées.

Une unité de valorisation biologique par compostage d'une capacité de 40 000 tonnes

La plate-forme de compostage permettra la fermentation, la maturation et l'affinage des déchets organiques en andains.

Le compost obtenu sera utilisé en amendement organique dans les filières agricoles, pour la revégétalisation.

Un équipement de méthanisation sera mis en place pour la production de biogaz et l'obtention d'un compost de meilleure qualité.

Une usine d'incinération et de valorisation énergétique d'une capacité de 100 000 tonnes

L'unité d'incinération et de valorisation énergétique permettra la production d'électricité grâce à un turbo alternateur qui pourra alimenter une ville de 20 000 habitants (ex : Pointe-à-Pitre).

Les mâchefers récupérés en sortie d'incinération peuvent être valorisés en remblai ou en sous-couche routière après maturation de la fraction ferreuse et non ferreuse qu'ils contiennent.

Les REFIOM ou Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères seront traités dans un centre technique d'enfouissement de classe 1 en métropole, car cet équipement n'existe pas en Guadeloupe.

En cas d'arrêts techniques, programmés ou accidentels, les ordures ménagères seront mises en balle et stockées pour être reprises et incinérées dès le démarrage du four.

Un centre d'enfouissement technique

Une capacité d'enfouissement des déchets ultimes reste nécessaire.

Les retombées économiques du projet de plate-forme environnementale multi filières

Le chantier de construction de la plate-forme va générer de nombreuses créations d'emploi en Guadeloupe :

Environ 400 personnes seront embauchées à la construction de ce chantier d'envergure. Il entraînera également nombre d'emplois induits en marge du chantier. Il sera aussi porteur de marchés nouveaux pour les entreprises locales.

Les nouveaux équipements permettront de reprendre l'ensemble du personnel du SICTOM de l'agglomération pointoise et de procéder à de nouvelles embauches.

Enfin, les travaux de construction de la plate-forme seront lancés au mois de mars 2009, pour un début d'exploitation prévu en octobre 2011.

Contacts

SICTOM :

Adresse : Résidence Ernestine WEBBE
BP 41 97 004 Pointe-à-Pitre
Téléphone : 05 90 91 10 72
Fax : 05 90 82 24 16
Email : sictom.apgb@wanadoo.fr

Relations presse :

FM Communication – Francine MATHIASIN – 0690 55 50 34
Tél - 05 90 26 41 82
Fax - 05 90 26 24 68
Email - fmc.com@orange.fr